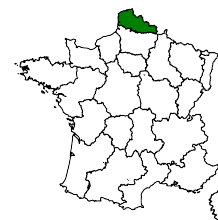




Nord - Pas de Calais



Données

Numéro 12 - Juillet 2013

Installations

Depuis 10 ans, 230 Jeunes Agriculteurs s'installent par an.

Le recensement agricole effectué en 2010 a permis de mesurer la diminution du nombre d'exploitations en région Nord Pas de Calais. Cette baisse conséquente (1 exploitation sur 4 a disparu depuis 2000), aurait pu être plus importante si dans le même temps, 3 400 nouveaux chefs d'exploitation n'avaient assuré une part de la relève. Ceci reflète bien le dynamisme de l'agriculture régionale qui utilise parfaitement les aides à l'installation proposées par les politiques publiques. Les nouveaux installés sont plus présents dans les exploitations de grande taille économique et préférentiellement sous forme associée. Les femmes moins présentes, bénéficient peu des aides mises en place du fait de leur installation souvent plus tardive.

Les pouvoirs publics mènent, depuis la loi d'orientation agricole de 1960, une politique favorable à l'installation des jeunes. Pour cela, des aides cofinancées par l'Etat et l'Union Européenne ont été mises en place.

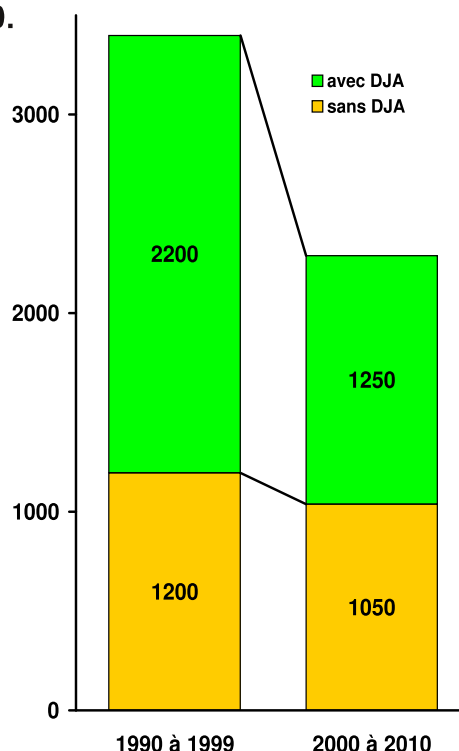
Elles consistent en une dotation nommée "Dotation Jeunes Agriculteurs" (DJA) attribuée dès l'installation, des possibilités de prêts à taux réduits (les prêts bonifiés) ainsi que des avantages sociaux, fiscaux et un accès prioritaire aux droits aux aides.

Mille deux cent cinquante jeunes agriculteurs ont bénéficié de ces aides en région, ces dix dernières années. Ce chiffre est en recul par rapport à la décennie précédente puisque pour cette même période, 2 200 DJA avaient été attribuées. Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans n'ayant pas bénéficié de ces aides est resté constant pendant ces vingt années, environ 110 par an.

Les installations depuis 2000.

Sur la période 2000 – 2009, 3 350 chefs d'exploitation se sont installés, ce qui représente un peu plus d'un quart de l'ensemble des exploitations du Nord- Pas-de-Calais. Parmi ces premières installations, se distinguent trois types :

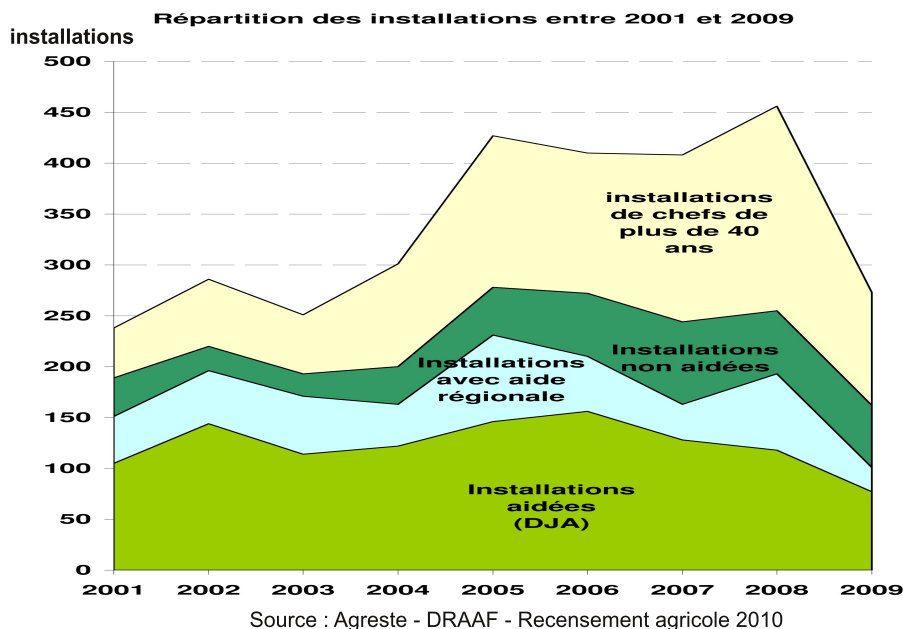
- les installations avant l'âge de 40 ans bénéficiant d'une DJA : ils sont 1 250 soit 36% des installations
- les installations avant l'âge de 40 ans ne bénéficiant pas d'une DJA : ils sont 1050, soit 30% Parmi ceux-ci, 500 ont bénéficié de l'aide régionale.
- les installations après 40 ans : 1050 dont 210 agriculteurs âgés de moins de 45 ans à la date de leur installation.



Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2000 et 2010

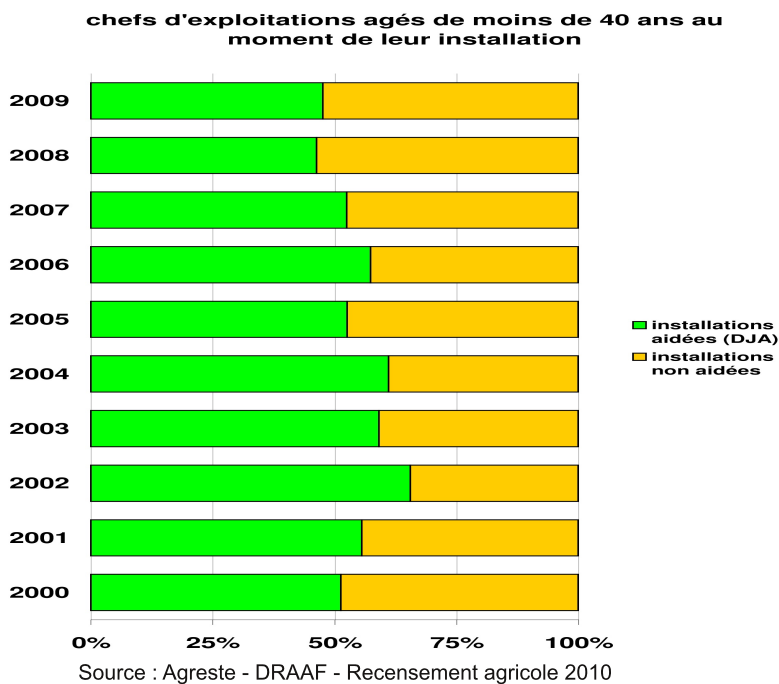


Evolution des installations depuis 2001.



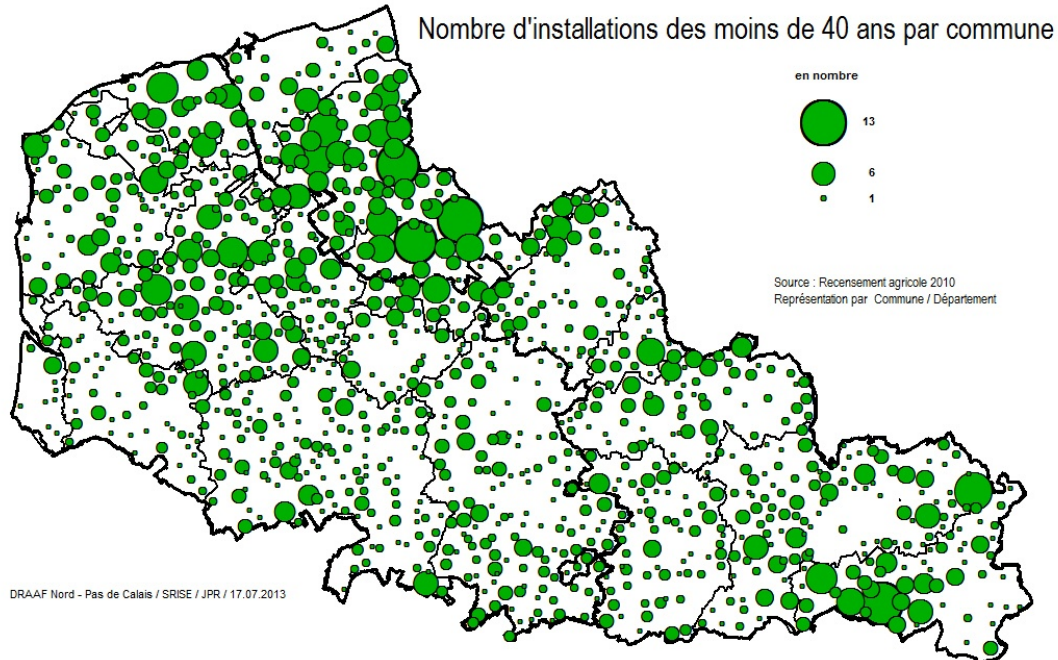
Depuis 2005, on constate un sursaut du nombre des installations en région avec surtout une augmentation de la part d'installation de chefs de plus de 40 ans. Le nombre de bénéficiaires de la DJA reste stable tout au long de ces années. Les installations semblent connaître un ralentissement à partir de 2009.

Dotation JA : Depuis 2000, plus d'un jeune sur deux qui s'installe, bénéficie de la DJA (55% en moyenne depuis 2000).



Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs (JA) a globalement baissé de 30% par rapport à la décennie précédente. C'est surtout la part des bénéficiaires de la DJA qui a diminué. Le nombre de DJA attribuées est en forte baisse : 1000 DJA en moins ces dix dernières années par rapport à la période 1990-1999.

Plus de JA à l'Ouest du territoire.



Les petites régions agricoles de Flandre intérieure, Plaine de la Lys, Haut Pays d'Artois et la Thiérache sont davantage propices à l'installation des JA. En effet, ces

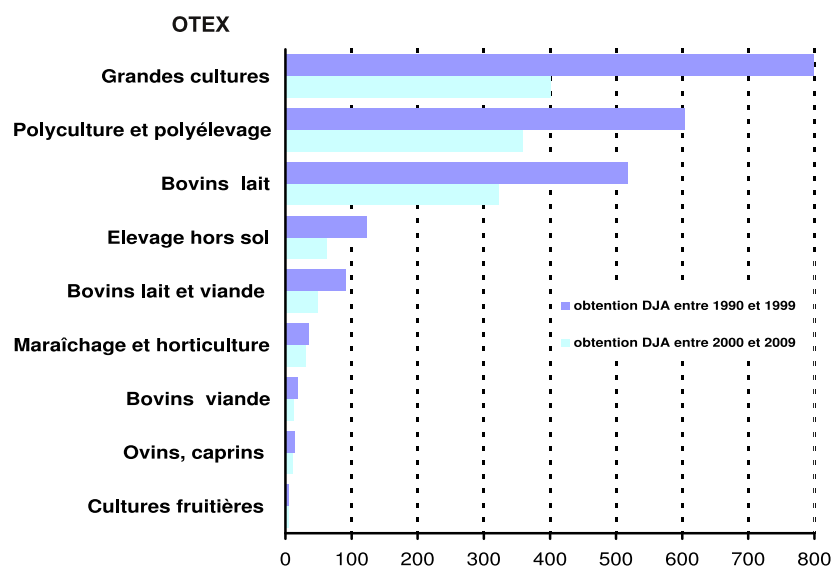
secteurs sont très dynamiques avec un nombre important d'exploitations de taille moyenne pour des productions laitières et des élevages de porcs en hors sol. Les régions ayant

plutôt des grandes exploitations avec des productions céréalières voient moins de JA s'installer.

Des installations dans toutes les filières.

Si l'on compare les deux dernières décennies, les installations de JA ont d'une manière générale baissé d'un tiers. Très peu de JA s'orientent vers l'élevage ovins/caprins (environ 1 par an) alors que les grandes cultures attirent 4 JA sur 10. Les systèmes de polyculture-élevage et bovins-lait regroupent aussi 4 JA sur 10.

Attribution des DJA par OTEX depuis 1990



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Des installations plutôt dans des exploitations de grande taille.

La plupart des installations aidées se font au sein d'exploitations de grande dimension économique, avec une PBS moyenne d'environ 220 000 euros alors que les installations non aidées concernent plutôt

des structures de taille moyenne (86 000 € de PBS). Le même constat peut être fait en considérant la Surface Agricole Utilisée (SAU).

On peut noter aussi que nombre d'installations aidées se font au sein de formes sociétaires et qu'elles sont plus souvent orientées vers une production reconnue par des signes de qualité.

	PBS moyenne (€)	SAU moyenne (ha)	UTA moyenne	Part des formes sociétaires (%)	Circuits courts (%)	Signes de qualité (%)
ensemble des exploitations	140 700	62	1,7	35	18	18
installations	133 188	60	1,6	35	19	19
installations non aidées de moins de 40 ans	85 591	39	1,2	26	20	13
installations aidées de moins de 40 ans	217 568	96	2,1	54	19	31

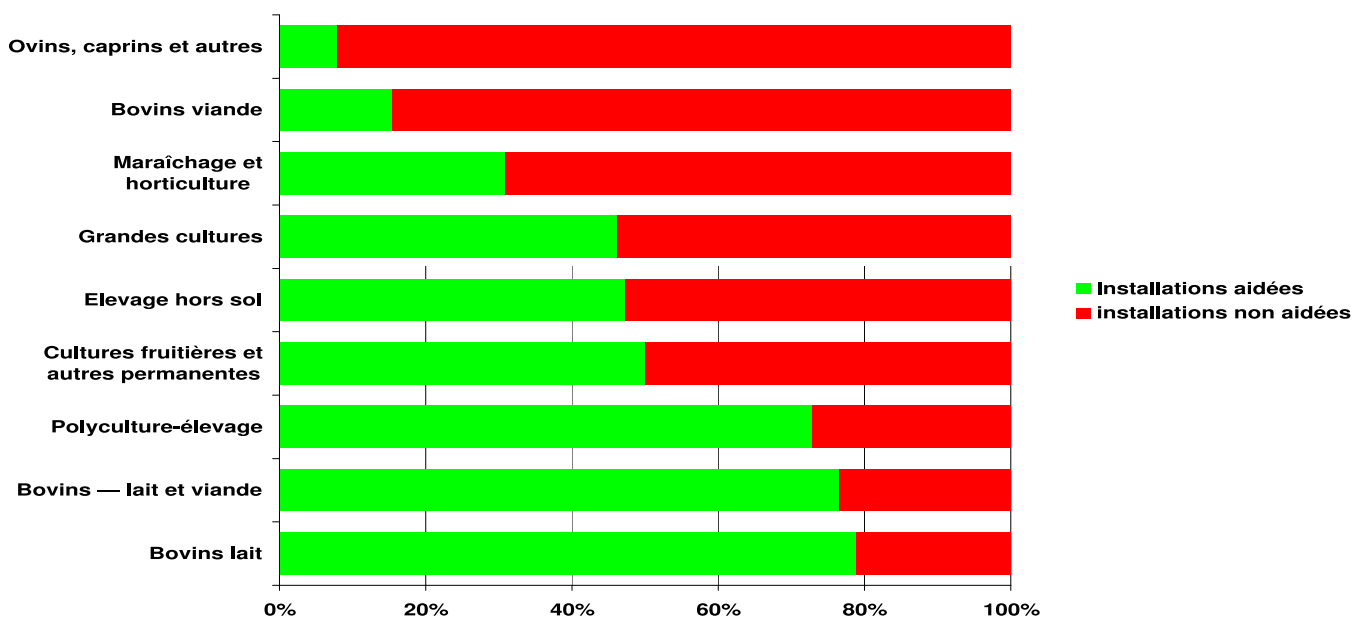
Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Les aides facilitent l'installation en élevage bovin.

80% des JA qui se lancent dans la production laitière le font avec les aides à l'installation. D'une manière générale, c'est en élevage de bovins que les DJA sont les plus attribuées,

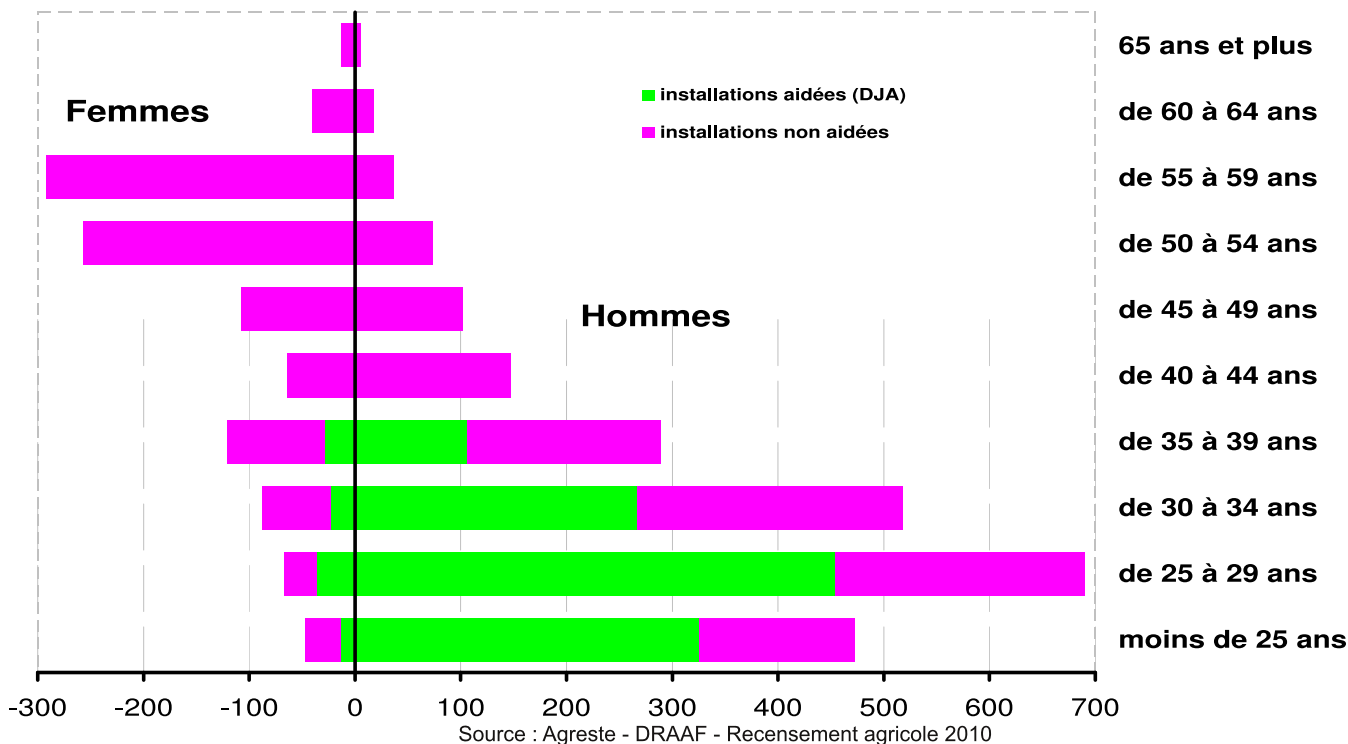
là où les avantages mis en place par les prêts pour les investissements prennent toute leur importance.

Seul un JA sur 2 installé en grande culture obtient les aides à l'installation. Seulement 8% des JA de la filière ovins/caprins obtiennent les aides à l'installation.



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Les hommes plus nombreux pour s'installer.



70% des nouveaux installés sont des hommes et 50% d'entre eux prennent la direction de leur exploitation avant l'âge de 40 ans. 70% des femmes s'installent après l'âge de 40 ans. Très souvent elles prennent la suite de leur conjoint qui cesse son activité d'exploitant

agricole et fait valoir son droit à la retraite.

50% des hommes bénéficient de la Dotation Jeunes Agriculteurs contre seulement 5% des femmes.

Pour 100 installations :
 - 33 hommes bénéficiaires de la DJA
 - 36 hommes sans DJA
 - 3 femmes bénéficiaires de la DJA
 - 28 femmes sans DJA

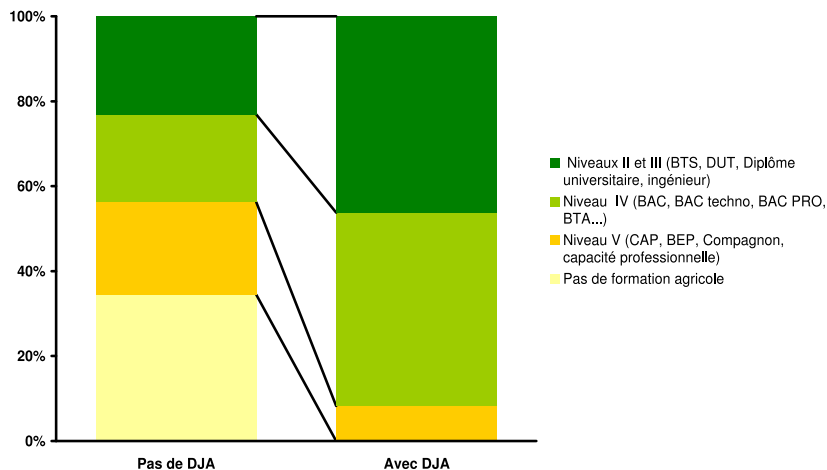
La formation

Un tiers des JA est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur agricole.

Un quart des jeunes qui s'installent à moins de 40 ans n'a pas de formation initiale agricole.

L'un des critères d'obtention des aides nationales à l'installation est un minimum de formation de niveau IV (Bac ou BTA...) pour les personnes nées après 1971, 92% des jeunes agriculteurs bénéficiaires de ces aides ont au moins ce niveau et 46% ont le niveau supérieur. Les 8% restant ont fait valider une capacité professionnelle.

Formations initiales des JA

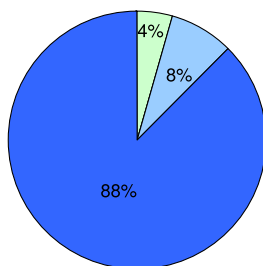


Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Activité sur les exploitations :

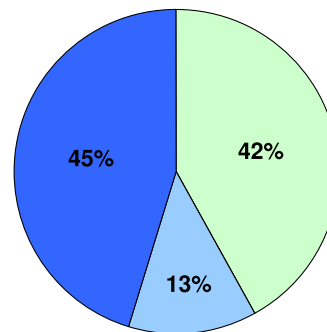
Les exploitants, bénéficiaires des aides nationales, travaillent à temps complet sur leur exploitation pour 90% d'entre eux. Cette proportion diminue de moitié pour les agriculteurs qui se sont installés sans aide.

Activité sur l'exploitation des bénéficiaires de la DJA



■ Moins d'un mi-temps
■ De mi-temps à temps complet
■ Temps complet

Activité sur l'exploitation des installés de moins de 40 ans sans DJA



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Délicate transmission des exploitations.

Le recensement des exploitations agricole effectué en 2010 a mis en évidence un phénomène inquiétant pour l'agriculture régionale, par le nombre important d'exploitants âgés de plus de 50 ans ne connaissant pas encore la destinée future de leur

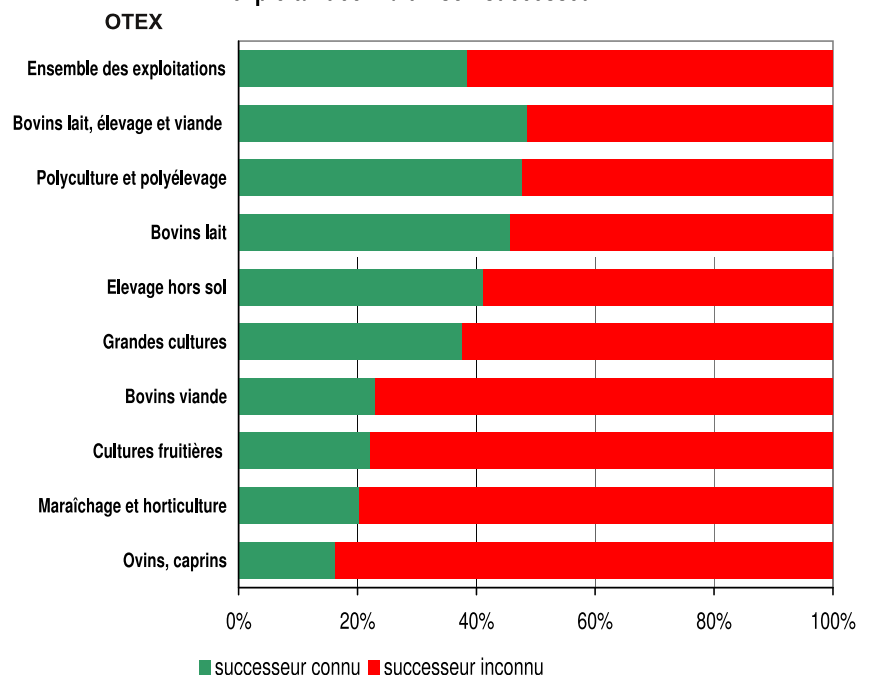
exploitation. En effet, parmi les 13 500 exploitations régionales, 7 000 chefs d'exploitations doivent envisager leur succession dans les 10 ans à venir.

Cette succession est déjà connue pour 2600 d'entre eux mais il existe des secteurs de production pour lesquels la question devient inquiétante.

Pour seulement 4 exploitations sur 10, le successeur du chef d'exploitation est connu en 2010.

En particulier, la production d'ovins et caprins, le maraîchage, les cultures fruitières ainsi que la production de viande bovine sont des secteurs pour lesquels seulement 20% des exploitants de plus de 50 ans se connaissent un successeur.

L'exploitant connaît-il son successeur ?



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Les exploitations de taille modeste peinent à trouver des repreneurs, quelle que soit l’OTEX considérée.

contexte : lors du recensement agricole réalisé en 2010, quand le chef d'exploitation avait plus de 50 ans, une question relative à l'avenir de son entreprise lui a été posée, voici la synthèse des réponses.

Surface moyenne des exploitations (ha) selon la réponse du chef d'exploitation par OTEX

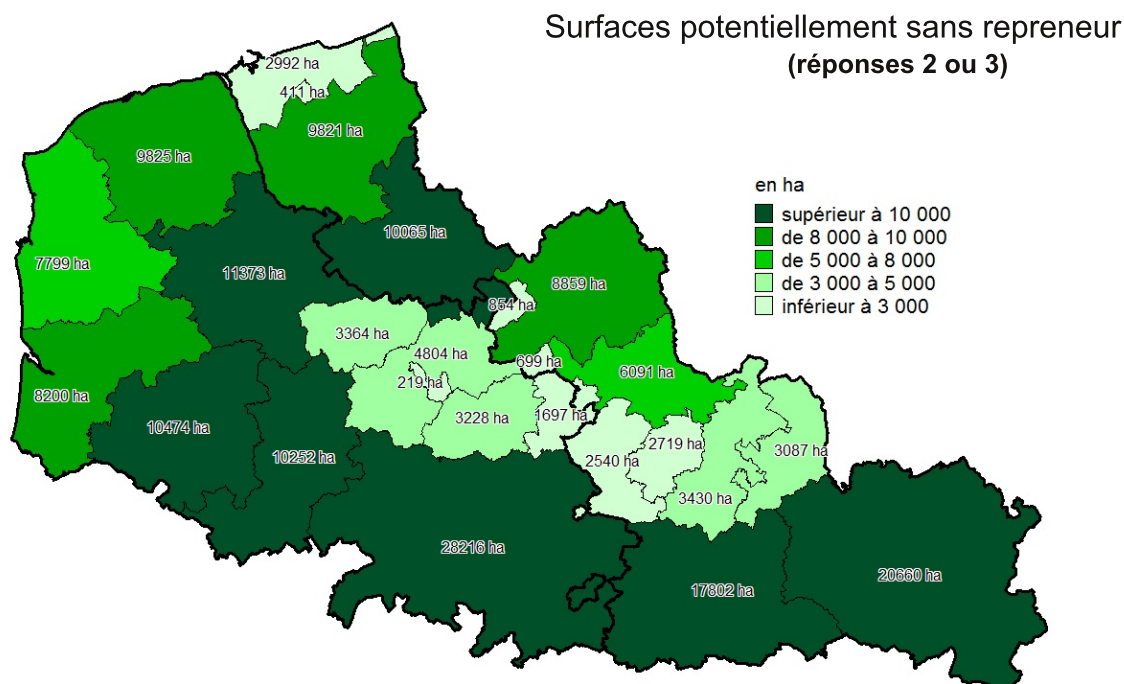
Réponse	Grandes cultures	Maraîchage et horticulture	Cultures fruitières et permanentes	Bovins lait	Bovins viande	Bovins — lait et viande combinés	Ovins, caprins et autres herbivores	Elevage hors sol	Polyculture-élevage
successeur connu (1)	84	12	16	92	29	81	15	62	100
ne connaît pas le successeur (2)	56	6	11	65	23	66	10	33	58
va disparaître (3)	27	4	2	36	14	18	4	13	32

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

La plupart des réponses "l'exploitation va disparaître" concernent des exploitations de taille inférieure à celle de l’OTEX considérée.

L'ensemble des surfaces des exploitations pour lesquelles le successeur n'est pas connu (2+3), représente un total de 190 000 hectares soit 22%

de la SAU régionale. Ces surfaces sont présentes en grand nombre dans la moitié sud du territoire régional.



Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

6 200 emplois agricoles mis en jeu.

Au-delà des 4 400 Unités de Travail Annuel (UTA) que représente l'activité des chefs d'exploitation âgés de

plus de 50 ans qui n'ont pas connaissance d'un repreneur, 1 800 UTA sont fournies par des ouvriers

saisonniers ou permanents dans les exploitations concernées.

Définitions

Les jeunes agriculteurs sont les chefs d'exploitation ou coexploitants âgés de moins de 40 ans à la date du recensement.

Le critère utilisé pour la définition des petites, moyennes et grandes exploitations est la production brute standard (PBS). Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés à l'aide de coefficients correspondant à des valeurs moyennes sur la période 2005-2009 et permettent le calcul de la production brute standard de chaque exploitation. Celle-ci permet d'appréhender la dimension économique de l'exploitation.

Les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € correspondent aux « petites exploitations », celles pour lesquelles la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 € sont dites « moyennes ». Au-delà de 100 000 € de PBS, l'exploitation est considérée comme de grande taille économique.

Les aides : Elles sont cofinancées par l'Etat et l'Union Européenne (FEADER) à parité.

La dotation d'installation (DJA)

Pour s'installer		Zone de plaine	Zone défavorisée	Zone de montagne
- à titre principal	mini	8 000 €	10 300 €	16 500 €
	maxi	17 300 €	22 400 €	35 900 €
- à titre secondaire	mini	4 000 €	5 150 €	8 250 €
	maxi	8 650 €	11 200 €	17 950 €

Le montant est modulé par le préfet du département d'installation en fonction du projet du candidat.

À ce montant peuvent s'ajouter 500 € lorsque le préfet prescrit au bénéficiaire des aides un suivi technico-économique de son projet.

La DJA est payée en un seul versement après le constat d'installation. Elle peut être complétée par une aide des collectivités territoriales dans la limite de 40 000 € (plafond communautaire).

Les prêts

Les prêts à taux réduits (ou prêts bonifiés)

	Zone de plaine	Zone défavorisée et de montagne
Taux des prêts	2,5%	1%
Plafonds d'équivalent subvention (subvention sous forme de prise en charge d'intérêts)	11 800 €	22 000 €

Ces prêts peuvent être mobilisés sur des investissements prévus dans le PDE dans les 5 ans suivant l'installation. Ces deux aides à l'installation doivent respecter le plafond communautaire de 70 000 €.

+ Avantages sociaux : exonération partielle des cotisations sociales pendant 5 ans.

+ Avantages fiscaux : abattement de 50% dsur le bénéfice réel imposable pendant 5 ans.

dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non baties pendant 5 ans.

+ Accès prioritaire aux droits à produire.

Agreste : la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité Administrative - CS 10505 - 59022 LILLE CEDEX Tél : 03.62.28.41.48 - Fax : 03.62.28.41.02
Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr
Directrice Régionale : Sophie BOUYER
Dépôt légal à parution
Directeur de publication : François LÉTOUBLON
ISSN : 978-2-11-097689-5
Rédaction/composition : Christophe DUFOSSÉ
© Agreste 2013
Impression : SRISE Nord-Pas de Calais

recensement
agricole
2010